

Josiane L'Heureux est associée chez Lavery au bureau de Montréal et membre du groupe Droit du travail et de l'emploi. Elle œuvre pour le compte d'employeurs privés et publics provenant de secteurs variés tels que les secteurs pharmaceutique, manufacturier, minier, des télécommunications de même que le réseau de la santé et des services sociaux.

M<sup>e</sup> L'Heureux se démarque notamment par sa capacité à bien évaluer les enjeux souvent complexes liés au domaine des relations du travail et son approche concrète axée sur les besoins du client. Reconnue pour son expertise, elle est fréquemment sollicitée par la direction d'entreprises et institutions, tant fédérales que provinciales, afin de les conseiller en matière de contrats de travail ou termination de ceux-ci, accreditations, relations collectives de travail, en santé et sécurité au travail ainsi que les plaintes individuelles affectées, en droit de la personne, de même qu'en gestion de crise découlant de conflits de travail ou autres affrontements médiatisés.

M<sup>e</sup> L'Heureux représente régulièrement les intérêts des employeurs devant les tribunaux d'arbitrage, civils, administratifs et pénaux, et participe activement avec ceux-ci au développement de stratégies d'affaires globales, tout en favorisant une approche proactive et intégrée. Elle agit tant devant la Commission des relations du travail que devant le Conseil canadien des relations industrielles sur des questions touchant la sous-traitance, la compétence constitutionnelle des tribunaux, la négociation de mauvaise foi et des plaintes de pratiques déloyales. Elle agit notamment devant les tribunaux civils dans le cadre d'injonctions visant à assurer l'application de clauses de non-concurrence et de non-sollicitation en matière d'emploi.

M<sup>e</sup> L'Heureux a également prononcé de nombreuses conférences, dont plusieurs auprès de l'Association canadienne des avocats d'employeurs dont elle est membre et au sein de laquelle elle est activement impliquée. À titre de conférencière, elle est souvent invitée à faire état des dernières nouveautés en droit du travail. Elle est également professeure à l'École du Barreau de Montréal, où elle enseigne le droit du travail.

M<sup>e</sup> L'Heureux figure parmi le classement de The Canadian Legal LEXPERT<sup>®</sup> Directory 2017 en matière de santé et sécurité au travail.

#### Publications

- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Judith Houle-Côté, « Une amende importante est imposée à une société santé que deux de ses dirigeants sont condamnés à l'emprisonnement en raison de la commission d'infractions à la réglementation ontarienne en matière de santé et de sécurité au travail » - *Droit de savoir express* - février 2015
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Léonie Gagné, « Le droit aux indemnités en cas de retrait préventif de l'article 36 LST ne s'applique pas à une entreprise de juridiction fédérale : l'affaire *Éliée c. Commission des relations professionnelles* » - *Droit de savoir* - juillet 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Léonie Gagné, « Droit de refus et retrait préventif : l'arrêt *Diane v. Commission scolaire des Patriotes* » - *Droit de savoir* - juillet 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Frédérique Duchesne, « Avis aux employeurs de juridiction fédérale : des modifications au Code canadien du travail entrent en vigueur le 31 octobre 2014 » - *Droit de savoir* - juillet 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet, « Développements récents en santé et sécurité du travail au Québec et en droit fédéral », Association canadienne des avocats d'employeurs (CAAE), 1<sup>re</sup> conférence annuelle, article des conférenciers, 20 juin 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet, « Négligence criminelle : la Cour d'appel de l'Ontario augmente à 750 000 \$ l'amende de *Metro Construction Corp.* » - *Droit de savoir express* - septembre 2013
- Josiane L'Heureux et Élodie Brunet, « Développements jurisprudentiels récents concernant les droits de la personne en emploi au Québec », Association canadienne des avocats d'employeurs (CAAE), 9<sup>e</sup> conférence annuelle, 2012
- Josiane L'Heureux et Élodie Brunet, « La responsabilité accrue des administrateurs eu égard aux cotisations impayées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail », *Revue Industrielle & Commerce*, 2011
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration de Vincent Messé et Élodie Brunet, stagiaire, « La négligence criminelle suite à un accident au travail : examen de jurisprudence et réflexion quant aux enjeux pour les employeurs » - Association canadienne des avocats d'employeurs (CAAE), 8<sup>e</sup> conférence annuelle, 2011
- Josiane L'Heureux et Luc Pariseau, « Santé et sécurité : évitez-vous une amende de 15 000 \$ pour une première infraction? » - *Lavery PME* - décembre 2010

#### Distinctions

- The Best Lawyers in Canada dans le domaine du droit du travail et de l'emploi, 2022
- The Canadian Legal LEXPERT<sup>®</sup> Directory en matière de santé et sécurité au travail, depuis 2016



# 2024 LEXPERT<sup>®</sup> RANKED LAWYER

#### Formation

- LL.B., Université de Sherbrooke, 1997

#### Conseils et associations

- Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE)
- Réseau des femmes d'affaires du Québec